

Fiches pratiques

DROITS, DEVOIRS, AIDES ET AVANTAGES DES APPRENTIS

DROITS

L'apprenti est avant tout un salarié. À ce titre, il bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise si elles ne sont pas incompatibles avec les exigences de sa formation.

- L'apprenti est affilié au régime général de la sécurité sociale. Cependant, il ne paie aucune cotisation.
- L'apprenti bénéficie de la mutuelle de l'entreprise.
- À l'issue de sa période d'apprentissage, l'apprenti a droit au bénéfice de l'indemnisation du chômage dès lors qu'il répond aux conditions pour y prétendre.
- L'apprenti cotise pour sa retraite comme tout salarié.
- L'apprenti bénéficie de la visite médicale auprès d'un médecin du travail (visite d'information et de prévention) au plus tard dans les 2 mois qui suivent son embauche. Pour les mineurs, elle doit être effectuée avant le 1er jour du contrat de travail.

DEVOIRS

En tant que salarié, l'apprenti s'engage, pendant toute la durée du contrat d'apprentissage, à :

- répondre à ses obligations vis-à-vis du CFA,
- consulter la vidéo "Droits et devoirs de l'apprenti" et lire le règlement intérieur du CFA, disponibles sur la page d'accueil du site internet du CFA : <https://www.cfa-sport.com/fiche-pratique/rupture-du-contrat>
- respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise,
- respecter les horaires de travail en entreprise et en formation,
- effectuer les travaux confiés par l'employeur correspondant au métier préparé,
- suivre avec assiduité la formation et respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation,
- justifier de toute absence en formation ou en entreprise par un arrêt de travail ou un arrêt maladie,
- se présenter aux examens.

AVANTAGES

L'apprenti, du fait de ce statut, bénéficie également :

- d'une prise en charge par le CFA des frais de formation,
- d'un revenu non imposable dans la limite du SMIC,
- d'une exonération des cotisations salariales sur les rémunérations inférieures à 79% du SMIC,
- de son premier équipement professionnel,
- d'un accès gratuit au logiciel de carte mentale MindView,
- de réductions tarifaires sur le transport, la restauration, la culture sur présentation de sa Carte d'Étudiant des Métiers,
- d'un stage de sensibilisation au handicap à Montrodât (48) : [plus d'infos](#)

AIDES

- Aide au financement du Permis B de 500€ (sous conditions). [Faites votre demande au CFA](#)
- Aides Mobili-Pass, Mobili-Jeune et Garantie Visale d'Action Logement : [plus d'infos](#)
- Aides au logement (APL, ALF, ALS) et Prime d'activité (sous conditions) via [la Caisse d'Allocations Familiales](#)

(CAF)

- Aides individualisées des [Missions Locales Occitanie](#) (sous conditions)
- Aides individualisées de [France Travail](#) (sous conditions)
- [Aide AGEFIPH](#) pour les apprentis en situation de handicap
- Aides à la mobilité internationale : [ERASMUS](#)